

# Circulation, accès et sécurité des déplacements

Document de travail à personnaliser — concertation sur le projet présenté le 23 septembre 2026.

## 1. ÉLÉMENTS DU PROJET — FAITS ANNONCÉS

- Le projet prévoit 32 logements en résidence-accueil (bâtiment B), 16 logements sociaux (C) et des consultations dans la villa (A). [Diaporama p. 12, 18-20]
- Le site se situe au 5 quai de la Ruelle. Le calendrier annonce un chantier à partir de l'automne 2027. [Diaporama p. 16 et 29]
- Le porteur de projet annonce une organisation de la circulation et du stationnement des camions avec la commune, sans plan détaillé dans les diapositives. [Diaporama p. 29]
- À la réunion, LAD a indiqué être ouverte à un travail avec les riverains sur les accès, livraisons et servitudes ; aucune étude de circulation ou de servitude n'a été communiquée dans les réponses retranscrites. [Q/R 00:46:26, 00:56:37, 01:26:18, 01:43:29]
- L'association LED estime que les résidents du bâtiment B (personnes porteuses de handicap psychique) sont généralement peu motorisés, et qu'ils n'auront pas d'impact sur la circulation automobile ni le stationnement

## 2. PROBLÈMES ET RISQUES À SÉCURISER

- Le quai est décrit par un riverain comme étroit et partagé entre riverains motorisés, piétons et cyclistes ; ses conditions juridiques d'accès et de passage sont à vérifier. [Analyse du riverain, §3]
- L'absence de comptages et de simulation des flux empêche d'évaluer les croisements, les livraisons, les heures de pointe et la sécurité au débouché des voies adjacentes.
- Risques à examiner : conflits d'usage, entraves aux secours, report de circulation sur les voies privées, atteinte à la sécurité des piétons et cyclistes.
- Les résidents du bâtiment B dans leur cheminement vers l'autonomie, et l'intégration par le travail, peuvent vouloir passer leur permis de conduire à l'auto-école près de la gare, et acquérir une voiture. Ces personnes pourraient aussi héberger chez elles quelqu'un qui possède une voiture. On ne peut pas compter sur le fait que ces résidents n'augmenteront pas la circulation ni les besoins de stationnement.

## 3. PROPOSITIONS — MODIFICATIONS ET GARANTIES

- Produire une étude de trafic et de sécurité avant finalisation : comptages actuels, flux induits par chaque bâtiment, livraisons, secours, piétons et vélos, scénarios de pointe.
- Établir avec les propriétaires et usagers concernés un plan d'accès précisant les droits de passage, le sens de circulation, les points de croisement et les mesures de modération de vitesse.
- Adapter si nécessaire les accès, la logistique et les horaires d'intervention plutôt que présumer que les voies existantes suffisent.
- Publier les plans retenus et préciser le responsable et le financement de chaque éventuel aménagement.
- Choisir pour le bâtiment B des résidents dont le traitement ne permet pas la conduite automobile ou qui s'engagent à ne pas se motoriser.
- Pour accéder à un logement dans le bâtiment B, poser la condition de n'héberger personne chez soi.
- Mettre en place un système de navettes pour que les résidents puissent faire leurs courses facilement.

## Contribution personnelle — à adapter

Je demande que les points ci-dessus soient examinés et que les études, réponses et engagements retenus soient rendus publics avant la finalisation du projet.

Nom (facultatif selon les modalités officielles) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Sources : diaporama des Ailes Déployées (23/09/2026) ; synthèse des questions/réponses issue d'une transcription automatique, à vérifier sur l'audio ; analyse écrite d'un riverain (témoignage et interrogations, non expertise indépendante). Les affirmations des intervenants ne valent pas validation technique ou juridique.